

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf du mois d'octobre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le douze du mois d'octobre 2023, s'est réuni au Palais des Congrès de Digne les Bains, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Année 2023
Séance du 19 octobre 2023

N° 07

**Objet : Accord Collectif Eau et
Assainissement**

Est nommé secrétaire de séance : VILLARD René

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONNAFOUX Jeanine, BONDIL Marc, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (à partir du rapport n° 14), COCHET Brigitte, COMTE Jean Paul (à partir du rapport n° 09), COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy (jusqu'au rapport n° 28), HONNORAT Michèle, ISOARD Christian, JOUVES Marc, KUHN Francis (jusqu'au rapport n° 27), MOULARD Damien, OBELISCO Francine, PAIRE Marie Claude, PARIS Mireille, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PELESTOR Michel, PEREIRA Georges, PIERI Bernard (à partir du rapport n° 02), RISSO Gilbert, SAGNIEZ Simone, SEJOURNE Daniel, SEVENIER Jean, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick

Etaient suppléés :

COUTON Marie Rose a donné pouvoir à MANENT Michel

Etaient représentés :

BARDIN Chantal a donné pouvoir à ACCIAI Bruno
BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
BONZI Maryse a donné pouvoir à FIGUIERE Marie José
KUHN Francis a donné pouvoir à CAZERES Benoit (à partir du rapport n° 28)
MULLER Emmanuel a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
SANCHEZ Pierre Bernard a donné pouvoir à SOLTANI Boulares
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard
ZANARTU HAYER Italo a donné pouvoir à BAILLE Denis

Etaient excusés :

AILLAUD Jean Pierre
AUZET Guy
BALIQUE François
BASSET Françoise
BOURJAC Bruno
DOMINICI Pascale
FLORES Sylvain
LAQUET Laura

MAGAUD Marie José
PIERRISNARD Jacqueline
REBOUL Childéric
REINAUDO Gilbert
RICHAUD Véronique
SAVORNIN Béatrice
UGHETTO Wendy
URQUIZAR Danièle

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2023

Application agréée E-legalite.com

Monsieur BAILLE Denis, rapporteur, expose ce qui suit :

L'accord collectif du service de l'eau et de l'assainissement a été adopté par le conseil d'agglomération en date du 7 avril 2022. L'accord collectif est le document qui définit les conditions de travail et de rémunération des agents de droit privé du service Eau et Assainissement.

L'accord collectif prévoit une clause de revoyure relative aux rémunérations. Lors des réunions du comité social et économique des mois de mai à août 2022, les représentants du personnel ont souhaité ouvrir cette clause de revoyure. Faisant suite à cette demande, il est proposé de mettre en œuvre une augmentation des rémunérations des salaires bruts d'un montant annuel de 25.740 €uros à compter du 1^{er} novembre 2023.

Par ailleurs, eu égard à l'augmentation du nombre d'agents de droit privé depuis la signature de l'accord collectif (remplacement de fonctionnaires, création de postes dont adjoints) et afin de maintenir le pouvoir d'achat et la compétitivité des salaires des agents, il est proposé de porter l'enveloppe annuelle de revalorisation « technicité et manière de servir » prévue à l'article 13.2 dudit accord-collectif de 13.080 à 18.500 €uros.

Enfin il est proposé de reconduire la clause de revoyure pour l'année 2024, à l'identique de l'année 2023 à titre individuel, soit une augmentation du montant des rémunérations des salaires bruts annuel de 29.040 €uros à compter du 1^{er} octobre 2024, sur la base de l'effectif prévisible de 44 agents de droit privé pour l'année 2024.

Enfin, afin de tenir compte des fonctions de régisseur de la régie d'avances et de recettes, et de son suppléant, il est proposé d'étendre l'indemnité allouée aux régisseurs d'avances et de recettes aux agents de droit privé du service Eau et Assainissement. Un article « 13.7 – Indemnité allouée aux régisseurs d'avances et de recettes » est donc rajouté, avec le libellé suivant : « Une indemnité sera allouée aux régisseurs d'avances et de recettes selon les dispositions applicables aux agents de droit public. Cette somme sera versée mensuellement, pour 10/12 au régisseur, été 2/10 à son suppléant, cette répartition étant à ajuster au temps de présence réelle en cas de maladie. ». Pour mémoire, ce montant total est de 1.050 €uro annuel brut pour la régie d'avances et de recettes du service Eau.

Vu l'avis favorable du Comité social et économique du 29 août 2023,

Vu l'avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil d'Exploitation en date du 12 septembre 2023,

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2023

Application agréée E-legalite.com

Il est proposé :

- D'adopter ces modifications de l'accord collectif 2022-2026 applicables aux salariés de droit privé du service Eau et Assainissement ;
- Dire que ces crédits sont et seront inscrits aux budgets de l'eau et de l'assainissement.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
Après en avoir délibéré et procédé au vote
Approuve les propositions présentées
A l'unanimité
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,



René VILLARD

PUBLIE LE : 03 NOV. 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2023

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20231019-07_19102023